

Modification # 1 est pour prolonger la date et heure de soumission du 23 octobre 2015 (14 heures) jusqu'au 30 octobre 2015 (14 heures) et pour répondre à des questions de fournisseurs.

Q1 – Date de clôture de la demande de soumissions (page de présentation) – 23 octobre 2015, à 14 h, heure avancée de l'Est. Afin de pouvoir soumettre une réponse de qualité à cette demande de renseignements (DR), nous demandons qu'une prolongation d'une (1) semaine soit accordée (ce qui reporterait la date de clôture au 30 octobre 2015).

R1 – Oui. Nous reporterons la date de clôture au 30 octobre 2015.

Q2 – Contexte et but (page 3)

Le but de cette DR est d'offrir l'occasion aux personnes intéressées de fournir des renseignements que, à leur avis, EDSC devrait connaître lors de l'établissement des exigences relatives à la planification, l'acquisition, la mise en œuvre et l'utilisation de solutions d'apprentissage par le jeu.

Précision : L'État a-t-il l'intention d'organiser une journée de l'industrie pour réunir les fournisseurs ou toute autre rencontre individuelle avec les intervenants de l'industrie afin d'élaborer une demande de propositions subséquente pour la présente exigence d'EDSC? Merci de fournir une réponse.

R2 – Nous n'avons pas l'intention d'organiser une journée de l'industrie ni de rencontres individuelles avec les intervenants de l'industrie. Si nous avons des questions précises à poser à un fournisseur en particulier, nous communiquerons avec ce dernier.

Q3 – Lors de l'examen de la DR, nous croyons avoir détecté une erreur de rédaction. La section 10 de la DR contient l'énoncé suivant : « Date et endroit de la soumission des réponses : Les répondants devraient transmettre leurs réponses par courrier électronique à l'adresse de l'autorité contractante indiquée aux présentes avant la date indiquée sur la page couverture de la DR ». Or, la page couverture de la DR est la table des matières.

L'État peut-il confirmer que les réponses doivent être transmises à l'autorité contractante tel qu'il est indiqué à la section 9?

R3 – Oui. Veuillez transmettre les réponses à l'autorité contractante tel qu'il est indiqué à la section 9.